



COLLABORATION COSTEA / PARIIS

SEMINAIRE de SAINT-LOUIS-DU-SENEGAL les 18, 19, 20 et 21 avril 2017

COMPTE-RENDU ET SUITES A DONNER

Ce document ne prétend pas faire office d'Actes du Séminaire de Saint Louis, mais vise plus simplement à diffuser un niveau d'information sur les éléments que l'on retient de Saint Louis, et les suites qui ont été données à ce Séminaire, actualisées et valables en date de Septembre 2017.

Il s'adresse aux participants du Séminaire, mais aussi aux non participants, notamment les membres du COSTEA qui, parfois distants des travaux conduits au Sahel en lien les SAGI, trouveront une information leur permettant d'appréhender les enjeux des actions qualifiées de Contribution à l'Initiative Irrigation au Sahel qui seront débattues au CST du COSTEA des 17-18/10/2017.

Les discussions sur le fond, sur des thématiques pré-identifiées en amont par les organisateurs et donc non exhaustives des thématiques d'intérêts des acteurs de l'irrigation des 6 pays du Sahel, visaient à initier le dialogue entre participants, faire ressortir des problématiques et des intérêts communs, renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté d'acteurs et stimuler la constitution de groupes de travail pour concevoir et mener à bien des travaux que le COSTEA pourra accompagner.

La production, la mise en forme et le partage de connaissances, de références et la capitalisation d'expériences sont des objectifs que poursuivront les différents chantiers qui seront articulés dans le cadre d'une Action Structurante du COSTEA.

1 Rappel du contexte dans lequel s'est inscrit le Séminaire de Saint Louis

Le Séminaire de Saint Louis a été organisé par le COSTEA¹ en collaboration avec le PARIIS², dans la continuité des travaux menés par le COSTEA visant (1) l'élaboration d'un état des lieux des sociétés d'aménagement et de gestion de l'irrigation (SAGI) présentes au Sahel et (2) le partage d'expériences entre les SAGI entre elles et avec les SAR françaises. Les travaux du COSTEA avec les SAGI ont donné lieu à plusieurs rencontres des SAGI (d'abord 6 puis 11 SAGI) et de leurs partenaires : Bamako en Juin 2015, Montpellier en Octobre 2015, Ouagadougou en Mai 2016, et ont permis la mise en place progressive d'une collaboration entre le COSTEA et le PARIIS dans le domaine de la Grande Irrigation.

Le Séminaire s'est tenu du 18 au 21/04/2017 et a été accueilli par la SAED, SAGI sénégalaise intervenant sur la rive gauche du fleuve Sénégal, membre du Comité de Pilotage du COSTEA depuis 2013. L'évènement a rassemblé près de 80 participants, acteurs de l'irrigation ouest-africains, français et internationaux, issus des institutions suivantes :

- 11 SAGI sur les 12 SAGI invités, représentés par 6 DG, 2 DGA et 1 SG
- 4 représentants d'organisations d'irrigants et/ou paysannes
- Le coordinateur régional et les Points Focaux Nationaux du PARIIS

¹ COSTEA pour Comité Scientifique et Technique Eau Agricole financé par l'AFD et coordonné par l'AFEID

² PARIIS pour Programme d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel, financé par la Banque mondiale et coordonné par le CILSS

- Les Partenaires Techniques et Financiers : AFD, Banque Mondiale
- L'IUCN et le Correspondant National du CILSS au Sénégal
- Une équipe d'animation et d'experts français du COSTEA

L'objectif général de cette rencontre était de poursuivre la dynamique de collaboration et de partage d'expériences entre SAGI et leurs partenaires, et de consolider une vision partagée autour d'actions de renforcement de leurs capacités afin qu'elles prennent toute leur part dans la réalisation des objectifs de la Déclaration de Dakar de novembre 2013, et plus largement dans le développement de l'irrigation au Sahel.

Les objectifs spécifiques étaient de parvenir à :

- identifier des pistes d'actions participant à l'amélioration des performances de l'irrigation en zone SAGI auxquelles le COSTEA et le PARIIS pourraient apporter leur appui technique et financier,
- accompagner la constitution d'un réseau propre aux SAGI, entre autre par la mise en place d'une plateforme d'échanges à leur service.

Tous les matériaux présentés en sessions plénières et produits par les groupes de travail sont consultable sur la plateforme collaborative créé à l'occasion du séminaire (<https://cocotier.xyz/saintlouis/wakka.php?wiki=PagePrincipale>). Elle contient également le programme, la liste des participants, les photos, les bulletins quotidiens mais aussi des ressources documentaires mises en partage par les participants suite au Séminaire.

2 Moments forts et bilan global du séminaire de Saint-Louis

L'importance d'un tel séminaire a été soulignée par le discours introductif de Monsieur le Gouverneur de Saint-Louis-du-Sénégal qui a rappelé la place majeure de l'agriculture irriguée dans la politique de développement de l'Etat sénégalais, *a fortiori* dans le contexte du changement climatique.

L'accueil par la SAED a été remarquable et très apprécié par l'ensemble des participants, tant sur la forme que sur le fond. L'initiative qu'elle a prise d'inviter les représentants des autres SAGI à une réunion de travail a traduit une réelle volonté de voir naître une collaboration pérenne et active entre les SAGI. Un communiqué final a été rédigé et signé par les représentants de toutes les SAGI présentes, posant véritablement l'acte de la constitution d'un réseau dont les moyens de coordination et d'animation sont dans un premier temps apportés par la SAED avec l'appui de l'Université Gaston Berger. La constitution de ce réseau des SAGI constitue une première étape dans la consolidation des liens entre l'ensemble des acteurs qui interviennent dans les aménagements hydroagricoles, tous parties-prenantes d'un véritable écosystème de compétences.

Les diverses sessions, visites de terrain et ateliers, ainsi que l'ensemble des moments propices aux échanges entre les participants, ont permis de partager des expériences, des questionnements, mais aussi des attentes et des propositions, et de dresser quelques pistes pour l'avenir.

La session de présentation du COSTEA et du PARIIS a permis à l'ensemble des participants de saisir la complémentarité des deux dispositifs et l'opportunité que leur collaboration offre pour renforcer l'action publique en matière de grande irrigation en Afrique de l'Ouest.

2.1 Présentations et discussions autour des expériences des SAGI

Plusieurs séances plénières ont permis à différentes SAGI d'exposer leurs situations sur diverses problématiques, fournissant ainsi de la matière à des échanges entre tous les participants.

La SAED accueillant le séminaire a fait l'objet d'un éclairage particulier. Elle a d'abord présenté l'historique de sa création et de son évolution, depuis le « système administré » (1965-1981), la période de désengagement (1981-1990), à celle de responsabilisation des producteurs (90-aujourd'hui) à travers laquelle elle adopte une posture d'appui-conseils aux autres acteurs. L'expérience de la SAED a ensuite été détaillée sur trois thématiques d'intérêts pour les autres SAGI que sont : la délégation de gestion des périmètres réhabilités aux irrigants ; la gestion du foncier irrigué en lien avec les communes rurales ; et l'accompagnement des productions agricoles et de la structuration des filières. A noter que les différentes collaborations de la SAED avec d'autres partenaires, y compris les SAR françaises, la CACG historiquement, puis le consortium BRL/CACG/SCP dans le cadre du partenariat SAR Françaises/SAED plus récemment, lui ont permis de faire évoluer son modèle et ses approches. Cette expérience partenariale pourra inspirer l'ensemble des SAGI dans le cadre de la collaboration entre SAGI que souhaitent appuyer le COSTEA et le PARIIS. Une visite de terrain a été organisée pour illustrer la situation actuelle de la SAED.

La SAED a fait état de son intervention en termes d'**appui au développement des filières agricoles**, notamment sur la filière oignon. Cet appui s'est construit dans le cadre du partenariat entre les SAR et la SAED suite à un diagnostic et une identification des points forts et faibles de la production d'oignon dans la vallée. Le plan d'action en cours consiste en un appui par le conseil agricole, la création de centres de collecte, et la mise en place d'un outil de suivi de la commercialisation.

La session consacrée à la **délégation de gestion aux irrigants** s'est appuyée sur deux présentations de la SAED et de l'ONAHA.

La SAED a introduit la notion de coresponsabilité dans la gestion des infrastructures qui restent la propriété de l'état, mais dont les aspects techniques et managériaux (définition et réception des travaux) de l'exploitation et de la maintenance sont confiées aux usagers qui sont ainsi devenus garants de leur pérennité. La SAED a développé la structuration du coût du service de l'eau repartis entre 4 fonds alimentés par les contributions des usagers, et gérés par la SAED et les comités d'usagers. Elle a souligné les impacts que cette réforme a engendré depuis 25 ans sur l'amélioration des performances en matière d'intensité culturale, de rendements, d'augmentation du nombre de prestataires Le responsable de l'Unité Hydraulique de Podor (Sénégal) a illustré le propos de la SAED en donnant des chiffres et faits concrets qui caractérisent la réussite du processus.

L'ONAHA a entrepris de revenir sur les modalités de délégation mises en place depuis 1982 après avoir constaté les limites de la gestion assurée par des coopératives ayant de multiples fonctions. La réforme en cours prévoit la création d'Associations d'Usagers de l'Eau d'Irrigation (AUEI) spécifiquement dédiées à la gestion des infrastructures dont il est attendu qu'elle permette une meilleure utilisation des fonds collectés pour la maintenance des aménagements. D'ici 2018, 74 AUEI seront créées au Niger. Beaucoup de questionnements accompagnent ce processus, parmi lesquels les relations qu'entreprendront les AUEI et les coopératives.

Les discussions qui ont suivi ces deux présentations ont abordés différents aspects techniques, financiers ou managériaux. Il a été remarqué que, bien que la SAED ait eu à se retirer de beaucoup de fonctions, elle est pourtant toujours autant indispensable car elle réalise des fonctions essentielles, comme par exemple sa garantie auprès des banques.

La session sur la **gestion du foncier irrigué** s'est appuyée sur 3 présentations de la SAED, de l'Office du Niger et du projet « Global Water Initiative (GWI) ».

La SAED a présenté les différents outils développés pour la gestion du foncier dans la vallée du Fleuve Sénégal, et son expérience de l'implication de l'échelon locale, les communes rurales, dans la gestion du foncier irrigué et des territoires.

L'ON, dans une tout autre mesure, a présenté son rôle dans la gestion des terres conformément au décret de gérance des terres et du réseau hydraulique qui lui donne mandat, par le biais de comités paritaires, d'attribuer aux exploitants des contrats annuels d'exploitation, des permis d'exploitation ou des baux emphytéotique ou ordinaires.

Le GWI, selon un angle différent, a partagé les résultats de ses travaux d'analyse des systèmes paysans dans trois SAGI (BagréPôle au Burkina Faso, ODRS au Mali et SODAGRI au Sénégal). Ces expériences permettent d'interroger les choix réalisés en matière d'attribution des terres à différents types d'exploitants, et d'évaluer leurs impacts sur l'amélioration des revenus des exploitants.

2.2 Réflexions pour dégager des propositions d'actions

Des ateliers de groupe ont été organisés en parallèle sur les trois thèmes identifiés afin de distribuer les participants par centres d'intérêts, et de pouvoir échanger plus en profondeur sur les problèmes à résoudre et les pistes de travaux à conduire dans le cadre du COSTEA et du PARIIS.

Dans chacun des groupes, il a été convenu de procéder d'abord à une collecte et un partage de documents de références et autres ressources documentaires, avant de poursuivre les échanges d'expériences par d'autres ateliers ou visites de terrain, et de produire des TdR pour des études plus poussées. Ces réflexions seront approfondies et les propositions d'action seront formalisées au cours des prochains mois au sein de chacun des groupes de travail pour être examinée lors du prochain CST du COSTEA à Paris les 17 et 18 octobre 2017.

2.3 Bilan du séminaire

La richesse des échanges, la volonté partagée de dépasser un discours convenu pour aborder les vraies questions et constater les difficultés à surmonter, et les engagements pris par les différents participants permettent de conclure que les objectifs du séminaire ont été atteints.

L'émergence d'un réseau régional entre les SAGI et la création de groupes de travail impliquant les différents acteurs dans la définition et la mise en œuvre d'actions au profit de l'amélioration des performances de l'irrigation en zones SAGI constituent un socle et une dynamique que le COSTEA et le PARIIS souhaitent accompagner. Ces engagements seront formalisés par un accord de partenariat entre le CILSS et l'AFEID dont les fondements ont été élaborés à l'occasion de ce séminaire.

3 Suites du séminaire de Saint-Louis

Pour assurer un bon démarrage et une certaine progressivité des activités, il a été convenu d'opter pour une approche pragmatique des « premiers plus petits pas possibles » pour que les choses simples, peu coûteuses et faciles à mettre en œuvre soit effectivement réalisées. Des informations sur les premières étapes de ce processus viennent compléter ce compte-rendu.

3.1 Feuille de route de la communauté des SAGI

Conformément au communiqué final approuvé par l'ensemble des SAGI, le processus de constitution du réseau entre les SAGI initié à Saint-Louis est coordonné par la SAED (Khaly Fall) avec l'appui de l'UGB (Sidy Mohamed Seck)³. La SAED a contacté les différentes SAGI participantes pour leur demander de :

³ Des reliquats d'un projet SAED ont permis cette initiative d'animation

- Désigner un point moral et un point focal au sein de chacune des SAGI afin de faciliter le fonctionnement du réseau ;
- Rédiger une fiche signalétique de présentation de chaque SAGI, permettant en outre de renseigner ou de mettre à jour les diagnostics produits par le COSTEA ; et :
- Identifier leurs attentes afin de permettre l'élaboration de propositions communes.

Toutes les SAGI n'ont pas encore formellement répondu à cette requête. Elles ont été relancées par la SAED et par le coordinateur régional du COSTEA, et devraient apporter leur contribution dans les prochaines semaines. L'aboutissement de cette première étape est essentiel pour permettre la mise en place d'un programme d'activités avec le soutien du COSTEA.

Il a également été convenu que le COSTEA apporterait son soutien à l'animation du réseau des SAGI en transférant les outils collaboratifs ébauchés pendant le séminaire de Saint-Louis. La première étape prendra la forme d'une formation à destination d'agents des SAGI. Ces agents devront avoir les aptitudes permettant de s'approprier de tels outils pour les déployer aux profits des besoins de leur SAGI et des échanges à distance entre agents des différentes SAGI à travers la plateforme. Cette formation sera animée par Laurent MARSAULT (outils-réseaux) avec l'appui d'Omar CISSE BA qui a été mandaté par le SAED pour prendre en charge cette activité. Les SAGI seront sollicités par la SAED avant la fin du mois de septembre 2017 afin d'identifier leur médiateur. Elles seront ensuite informées des modalités d'organisation de cette formation assurée par le coordinateur régional du COSTEA avec l'appui du CILSS à Ouagadougou vers la fin du mois d'octobre ou le début du mois de novembre 2017.

Il est enfin attendu du réseau des SAGI qu'il élabore une proposition d'action qui puisse être examinée lors du CST du COSTEA. Conformément aux entretiens organisés avec la SAED, cette proposition pourra notamment intégrer les activités suivantes :

- La tenue d'une **réunion périodique** (annuelle ?) des SAGI leur permettant de consolider le réseau mis en place. Cette réunion pourra aussi être l'occasion pour les SAGI d'examiner l'avancement des différentes actions conduites dans le cadre du COSTEA, en particulier les groupes de travail auxquels les SAGI sont associés, et de formuler des propositions complémentaires pour leur réorientation ou la mise en place de nouvelles actions sur des thématiques d'intérêt commun. Elle pourra enfin être un lien avec les actions conduites par le PARIIS dans ces Zones d'Intervention du Projet (ZIP) qui concernent une majorité des SAGI membres de ce réseau. Ce lien viendrait compléter les interventions envisagées de membres de l'AFEID en tant que partenaire stratégique du CILSS dans le cadre du PARIIS pour ce qui concerne la Grande Hydraulique.
- Un appui apporté à la mise en place de la **plateforme collaborative**. Au-delà de la formation prévue, les SAGI pourront bénéficier d'un accompagnement du COSTEA pour en favoriser le bon fonctionnement et le développement. Un appui sous forme de dotation de matériel informatique pourra également être envisagé pour les SAGI rencontrant des difficultés.
- A moyen terme, des **actions ponctuelles**, au bénéfice et à la demande expresse de SAGI et des acteurs de leur zone d'intervention, pourront être identifiées et sélectionnées par le réseau des SAGI. Ces actions seront d'autant plus porteuses de résultats et de connaissances qu'elles s'intéresseront à des situations où des dynamiques sont à l'œuvre : innovations techniques ou institutionnelles, émergence de nouvelles pratiques innovantes. La mobilisation de l'expertise existante au niveau des SAGI sera favorisée.

Cette proposition pourra être transmises au COSTEA par la SAED qui participe à son Conseil Scientifique et Technique, et siège à son Comité de Pilotage. Elle sera ainsi intégrée à l'action structurante destinée au programme d'appui aux SAGI développé ci-après.

3.2 Action structurante du COSTEA

L'action structurante consacrée au programme d'appui aux SAGI sera coordonnée par François Brelle (AFEID). Elle bénéficiera également de l'appui de Serge Marlet en charge de coordonner le dispositif du COSTEA en Afrique de l'Ouest. Il assure en particulier le lien entre les SAGI et le COSTEA, et s'est notamment rendu : à Saint-Louis (Sénégal) pour y rencontrer la SAED les 27 et 28 juin 2017 ; au Mali pour y rencontrer l'ODRS, l'OPIB, l'ON et l'ORS entre le 11 et le 13 septembre ; et au Burkina Faso (où il est en poste) pour y rencontrer l'AMVS et BagréPôle les 21 et 26 septembre. D'autres déplacements seront prochainement programmés pour rencontrer les autres SAGI au Sénégal (SODAGRI), au Niger (ONAHA), en Mauritanie (SONADER) et au Tchad (ANADER).

Des binômes d'animateurs seront constitués d'un membre du COSTEA et d'un représentant des SAGI pour assurer le bon fonctionnement de chacun des groupes de travail qui seront intégrés à l'action structurante. Sur la base des conclusions des ateliers thématiques, les animateurs auront la responsabilité d'identifier les personnes ressources participant aux groupes de travail, de solliciter leurs contributions, et de faire émerger des propositions d'actions structurées et consensuelles qui puissent être discutées et arbitrées par le Conseil Scientifique et Technique (CST) du COSTEA les 17 et 18 octobre 2017.

Les animateurs du groupe de travail « délégation de gestion » désignés par le COSTEA et le réseau des SAGI sont Vincent KULESZA (SCP) et Elhadj Saminou DANGO (ONAHA). Au moins 6 SAGI se sont manifestés pour participer aux travaux de ce groupe. Une proposition a été élaborée et devrait prochainement être déposée sur le site dédié du COSTEA. Elle prévoit dans une première étape une collecte et un partage de documentation, et l'organisation d'un atelier de lancement permettant de préciser les TdR des travaux à venir. Dans une deuxième étape, il est projeté de réaliser un état des lieux et des analyses comparatives portant sur la situation des différents pays, les modalités de mise en place des Associations d'Usagers de l'Eau et leur situation financière.

L'animateur du groupe de travail « Production et Filières » désigné par le COSTEA est Dominique OLIVIER (BRL). Des contacts sont actuellement en cours afin d'identifier l'animateur désigné par le réseau des SAGI. Les réactions des SAGI sont encore peu nombreuses, mais une proposition devrait être déposée dans les prochains jours sur le site du COSTEA.

Le thème « Gestion du Foncier » apparaît moins spécifique aux SAGI et les diverses initiatives conduites par le COSTEA, le GWI ou le Comité Technique Foncier et Développement (CTFD) invitent à considérer les actions sur le foncier dans une perspective plus large que le cercle des participants de Saint Louis. Ainsi les réflexions se poursuivront-elles pour identifier le dispositif le plus approprié.

D'autres propositions nouvelles pourront émerger sur proposition des SAGI ou des membres du COSTEA et être progressivement intégrées au dispositif. Toutes les propositions seront portées à la connaissance des SAGI afin d'être commentées et enrichies avant examen par le CST du COSTEA.

3.3 Prochain point d'étape

La réunion du CST du COSTEA des 17-18/10/2017 aura principalement pour objectif d'examiner les propositions et de proposer les modalités de leur lancement avant la fin de l'année 2017.

A l'occasion de cette réunion, l'AFEID, l'AFD et le CILSS avanceront plus en détail sur l'opérationnalisation de leur protocole de partenariat.